

Département de la Marne

 Commune de COMPERTRIX
 22 bis rue Jules Ferry
 51510 COMPERTRIX

 Tél : 03.26.68.31.42
 Fax : 03.26.68.98.15
 mairie.compertrix@orange.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE DE COMPERTRIX

Date de convocation :

14 mars 2016

Nombre de délégués :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14
Dont procuration :	1
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération n° 2016 017

Objet :
Approbation de la
révision du schéma de
zonage d'assainissement

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars à dix-huit heures quinze minutes,
 L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en salle du Conseil de la Mairie de
 COMPERTRIX, en séance publique sous la présidence du Maire, Pascal LEFORT.

PRÉSENTS : Mesdames et messieurs Nadine BERNIER, Marc BOTELLA, Jean-Maxence BOUXIN, Patricia DENOYELLE, Magali DEBAR, Bernard FLORION, Francis FLOT, Pascal LEFORT, Françoise LENORMAND-RUELLE, Emmanuel LORRAIN, Jean-Pierre MAGNETTE, Liliane MARTIN, Chantal MONTAGNÈSE, Dominique POMMIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Laure PAROT,

VOTE PAR PROCURATION :

- Madame Laure PAROT ayant donné procuration à Francis FLOT.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Secrétaire de séance :

Vu le schéma de zonage existant et son étalement sur la zone A,

Le maire expose aux membres de l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a confié l'étude du zonage d'assainissement au Bureau d'Etudes G2C Environnement.

Cette étude correspond à l'analyse de l'assainissement dans chacune des communes qui la compose et d'en proposer différentes solutions de zonage.

Pour permettre l'établissement de la carte de zonage de la commune : zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, et avant son passage à enquête publique par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, le Conseil Municipal doit faire le choix du zonage d'assainissement le mieux adapté pour sa commune.

Après examen des différents scénarios proposés dans la synthèse du rapport d'étude, établi par le bureau d'études G2C Environnement, après avoir entendu la commission qui a suivi le montage du dossier, et étudié les différents scénarios et leur implication financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la proposition de zonage tel que proposé dans le dossier ci-joint.

Dit que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne devra approuver ensuite le zonage sur l'ensemble du territoire et lancera l'enquête publique.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

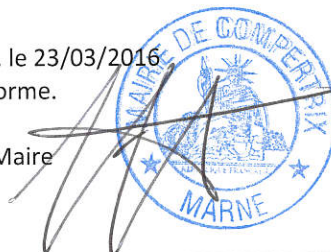
*reçue en préfecture le :

*publiée ou notifiée le :

Fait à COMPERTRIX, le 23/03/2016

Extrait certifié conforme.

M. Pascal LEFORT, Maire





G2C environnement

Agence Artois Picardie
Zone artisanale des Chemins Croisés
Rue René Cassin
62223 SAINT-LAURENT-BLANGY
Tel : 03 21 16 85 16
Fax : 03 21 71 14 28



CITÉS EN CHAMPAGNE
Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
www.citesenchampagne.net

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE DEPARTEMENT DE LA MARNE

REALISATION OU ACTUALISATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DE ZONAGE : PHASE 4 COMMUNE DE COMPERTRIX

MARS 2016

Aix-en-Provence - Arras - Bordeaux - Brest - Brive - Montpellier - Nancy - Nantes - Nice - Nouméa - Paris - Rouen - Toulouse
Abidjan - Brazzaville - Hô-Chi-Minh-Ville - Rabat

Siège : 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0)4 42 54 06 78 - email : siege@g2c.fr
G2C ingénierie : SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix-en-Provence B 453 686 966 - NAF 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale d'Altereo.

Ce document est la propriété de G2C ingénierie et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans son autorisation

© copyright Paris 2016 - G2C ingénierie

www.altereo.fr



Identification du document

Élément	
Titre du document	Réalisation ou actualisation des zonages d'assainissement
Nom du fichier	Zonage_COMPERTRIX.docx
Version	08/03/2016 14:59:00
Rédacteur	JELE
Vérificateur	JEG
Chef d'agence	TM

1. PREAMBULE

1.1. Contexte et objectifs

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne a lancé une étude de zonage d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de son territoire afin d'obtenir une parfaite connaissance et définir une programmation de l'assainissement à l'échelle communautaire.

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne possède la compétence Assainissement sur l'ensemble des 38 communes qui la compose. En fonction des études qui ont déjà été réalisées, la collectivité a réparti ces communes en 3 groupes :

- **Groupe A :** Zonage d'assainissement défini et approuvé après enquête publique
- **Groupe B :** Etude de zonage réalisée sans enquête publique
- **Groupe C :** Aucune étude préalable réalisée.

La commune de COMPERTRIX appartient au **groupe A**.

Cette étude a pour objectif de :

- Réactualiser le zonage d'assainissement défini et approuvé après enquête publique des 21 communes du **groupe A** ;
- Poursuivre le zonage non approuvé de 15 communes du **groupe B** et les soumettre à enquête publique ;
- Réaliser le zonage des 2 communes du **groupe C**.

1.2. Méthodologie mise en œuvre

L'étude s'est déroulée en cinq phases :

Phase 1 – Recueil de données (groupe A, B, C) : Enquête auprès des services, analyse de l'état initial, recensement des usages.

Phase 2 – Réalisation d'enquête terrain (groupe C) : Analyse de l'état général, étude des assainissements non collectifs, études des contraintes d'habitat, étude des sols et aptitude à l'assainissement non collectif, reconnaissance des exutoires.

Phase 3 – Etudes des scénarios (groupe C) : Propositions de solutions d'assainissement, estimation de l'impact sur la redevance assainissement, étude multicritères.

Phase 4 – Mise à jour des dossiers de zonage (groupe A et B)

Phase 5 – Elaboration du dossier global et mise en enquête publique (groupe A, B, C)

Le présent rapport constitue le rendu final de la phase 4 – Mise à jour des dossiers de zonage. Ce rapport est composé en deux parties :

- La présentation générale du territoire de la CAC ;
- **Le zonage de la commune de COMPERTRIX.**

2. ZONAGE DE LA COMMUNE DE COMPERTRIX

2.1. Présentation générale

Caractéristique du milieu physique	
Topographie	Topographie marquée : +81 à +113 m NGF
Géologie	Alluvions, craie
Hydrogéologie	Deux nappes aquifères : <ul style="list-style-type: none"> • la nappe de la craie qui recouvre la majeure partie du territoire • nappe alluviale le long des cours d'eau
Captage d'alimentation en eau potable	Captage situé sur la commune de Châlons-en-Champagne Commune concernée par le périmètre d'action prioritaire du captage de Châlons-en-Champagne
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> • Cours d'eau : la Marne • Bassin versant de la Marne Craie • Objectif : bon état ou bon potentiel prévu en 2015
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Concerné par le PPRi par débordement de la rivière Marne sur le secteur de Châlons-en-Champagne approuvé le 1er juillet 2011 • 1 arrêté de catastrophe naturelle de type inondations, coulées de boue et mouvements de terrain d'ampleur nationale (1999) • Risque d'effondrement par cavités : présence de carrières
Milieu naturel sensible	Territoire concerné par des zones d'intérêt remarquables : <ul style="list-style-type: none"> • 1 ZNIEFF • Zones humides
Milieu humain	
Population	Population en forte augmentation depuis 2007 : +3,79%/an
Habitat	570 logements en 2011
Urbanisme	Objectif PLH d'ici 2020 : + 20 logements
Activités	4 exploitations agricoles
Monument historique	Aucun recensé
Assainissement existant	
Assainissement des eaux usées	Assainissement collectif pour la majorité des logements
Assainissement des eaux pluviales	Desservi par un réseau d'eaux pluviales unitaire
Zonage	Réalisé en 2006 par G2C Environnement, réactualisé en 2011 Soumis à enquête publique (délibération après enquête publique en date du 22/09/11).

2.2. Solutions proposées

Actuellement, sur la commune de Compertrix, plusieurs zones sont en assainissement non collectif

- Les habitations rue du Gué
- Les habitations chemin du Voyeux
- Les bâtiments chemin du Télégraphe /rue Fernand Bremont
- L'habitation au lieu-dit « Vokal »

Par ailleurs :

- **Les zones actuellement desservies par un réseau de collecte relèvent de l'assainissement collectif ;**
- **Les zones d'extension seront zonées en assainissement collectif ;**
- **L'habitat isolé ou éloigné sera zoné en assainissement non collectif.**

Les habitations Rue du Gué

Située dans une zone Nj du PLU (Zone protégée en raison de la qualité du paysage du point de vue esthétique et écologique, etc). Le secteur est soumis au risque d'inondation par submersion, cette zone ne sera pas développée.

Assainissement non collectif de 2 logements :

- 2 filières de traitement de type « tertre d'infiltration »

Les habitations chemin du télégraphe

Les habitations se situent en limite de la zone d'extension de la commune. Ces bâtiments devront être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Cela concerne 4 habitations.

Zonage en assainissement collectif : Raccordement au fur et à mesure de l'urbanisation

La collecte sera assurée par 100 ml de canalisations sous voirie communale faiblement fréquentée.

2.3. Zonage proposé

Suite aux études de schéma directeur d'assainissement, le zonage proposé pour la commune de COMPERTRIX est un assainissement :

- **Collectif :**

- sur l'ensemble des habitations d'ores et déjà desservies,
- sur les zones situées à proximité d'un réseau d'assainissement
 - Les habitations **chemin du télégraphe** seront raccordées au réseau d'assainissement, elles se situent à proximité du réseau.
- sur les zones d'extension futures : elles seront raccordées au réseau d'assainissement collectif au fur et à mesure de l'urbanisation de ces zones.

- **Non collectif :**

- Les habitations éloignées du réseau d'assainissement :
 - La **rue du Gué** située en zone N au PLU restera en assainissement non collectif. Le coût d'un raccordement pour ces deux habitations serait excessif (mise en place d'une pompe de refoulement en domaine public pour remonter les effluents de l'autre côté de la voie ferrée).
 - L'habitation au lieu-dit « **Vokal** ». Le coût d'un raccordement pour cette habitation serait excessif compte tenu de son éloignement vis-à-vis du réseau existant.

